

Nouvelle signalisation en bordure de l'école Saint-Louis-de-France

Depuis le 20 septembre, une nouvelle signalisation est en place sur la rue du Collège, à la hauteur de l'école Saint-Louis-de-France.

On y retrouve désormais une interdiction de stationner du côté opposé à l'école et ce, durant les heures d'arrivée et de départ des élèves, une affiche indique ce nouveau règlement municipal. La directrice de l'établissement, Mme Chantal Melançon demande aux parents de se diriger vers le trottoir situé à l'avant de l'école afin de permettre aux enfants de descendre de voiture de manière sécuritaire. Cette mesure a été mise en place pour éviter que les élèves de l'école aient à traverser la rue pour accéder à la cour d'école.

En ce qui a trait aux élèves transportés par autobus scolaires, il n'y a aucun changement, et ces derniers débarqueront dans la cour, comme lors des années précédentes.

